L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 91, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 14 MARS 1842.

Pour Président des Etats-Unis:
HENRY CLAY.
Pour Vice-Président:
WINFIELD SCOTT.
Pour Gouverneur:
HENRY JOHNSON.
Pour Maire:
WILLIAM FRERET.

[illegible] arboré la bannière des principaux candidats [illegible] nous aurons à soutenir aux prochaines [illegible] pour président des Etats-Unis, W. [illegible], Henry Johnson, pour [illegible] et William Freret, pour [illegible] Nouvelle Orléans. Incessamment nous [illegible] les motifs qui ont déterminé notre choix.

ÉPOUVANTABLE INCENDIE.

Dimanche, 8 heures du soir.—Ce n'est pas assez de tous les malheurs que nous avons déjà subis, ce n'est pas assez de l'effroyable gêne qui pèse sur toutes les classes de la société, ce n'est pas assez de toutes les calamités financières auxquelles nous sommes en proie, il faut encore que l'incendie, ce fléau qui semble inhérent à ce pays, vienne jeter chaque jour parmi nous la désolation et l'effroi. Il fait succéder les désastres aux [illegible] le plus épouvantable rapidité. Il y a un [illegible], il détruisait le bel hôtel de Carollton, la [illegible] le collège Jefferson, cette [illegible] perte se fait si vivement sentir. A l'heure où nous écrivons, le théâtre St-Charles [illegible] des flammes, et les sombres lueurs de cet [illegible] sont venues [illegible] sur l'hôtel St-Charles qui a [illegible] par miracle à [illegible] destruction; elles viennent même se projeter jusque sur le faîte de l'hôtel St-Louis qui se relève à peine de ses [illegible]. Depuis la lugubre nuit du 11 février 1840, que [illegible] de nous n'a encore oubliée, jamais nous n'avons [illegible] un aussi désolant spectacle. L'incendie [illegible] encore, si c'est possible, en fureur, [illegible] en intensité; car ce n'est pas seulement le [illegible] St-Charles lui-même qui brûle; ce sont tous [illegible] qui y tiennent; c'est l'ancien théâtre du [illegible] transformé naguères en magasin d'encan. Une heure a suffi pour détruire deux beaux édifices et les maisons qui les entourent! L'incendie continue toujours et Dieu seul sait où s'arrêteront les ravages!

9 [illegible].—D'après les renseignements que nous avons recueillis, le feu a pris dans l'écurie d'un entrepreneur de pompes funèbres, laquelle est attenante au [illegible] s'est communiqué par une fenêtre ouverte [illegible] atelier de décorations; de là à celui de menuiserie [illegible] le théâtre tout entier en est bientôt devenu [illegible] nous traçons ces lignes [illegible]

[illegible]

INCENDIE—Un incendie s'est déclaré, avant-hier matin, vers les 2 heures, dans la maison No. 16 de la rue Poydras, laquelle était occupée par deux négociants commissionnaires. La maison et une partie des marchandises qu'elle contenait ont été la proie des flammes.

La Banque de la Louisiane a résolu, samedi soir, d'accepter [illegible] bank bill.

REVUE ÉTRANGÈRE.

Puisque le retard du Caledonia nous en laisse encore aujourd'hui le temps, donnons cathégoriquement et brièvement un état de situation des principales puissances de l'ancien monde au moment où s'arrêtent pour chacune d'elles nos derniers renseignements. Ce sera un point de départ pour les prochaines nouvelles que nous recevrons et qui y gagneront en clarté, en [illegible] en intérêt.

FRANCE.—[16 janvier.] L'adresse de la Chambre des Pairs est déjà adoptée depuis quelques jours; cette Chambre est entièrement dans le sens du gouvernement qui peut compter sur son concours dévoué. Elle vient du reste de prendre une mesure qui indique ses dispositions à marcher dans la voie de repression ouverte par les lois de septembre: elle a cité à sa barre le gérant du Siècle, parce que ce journal a nié sa vitalité comme corps politique, et sans tenir compte de la réclamation de M. Chambolle, député et rédacteur en chef, qui assumait la responsabilité de l'article incriminé, elle a déclaré qu'elle passerait outre et jugerait à sa première [illegible]. Cette affaire sera sans doute venue le 17 devant la noble Cour.

La Chambre des députés a entendu le 14, la lecture du projet d'adresse, rédigé par une commission toute composée de conservateurs. Ce projet n'est guères, comme nous l'avons dit, qu'une paraphrase du discours de la couronne, mais il pourra prêter à la discussion. Cette discussion a dû commencer le 17; sur douze orateurs inscrits dès le 15, huit se proposent de parler contre et quatre seulement pour le projet. Parmi les premiers on remarque M. de Tocqueville. La majorité de la Chambre est évidemment conservatrice ou pour parler plus [illegible] ministérielle; le ministère n'en aura pas moins de rudes [illegible] à recevoir de l'opposition. Un incident qui a eu lieu à la suite de la lecture du projet d'adresse a prouvé que cette dernière compte peu vraiment sur ses prérogatives; deux membres ont demandé avec instance la communication de toutes les pièces relatives aux affaires d'Orient. M. Guizot a refusé la communication intégrale, en s'engageant à donner dans la discussion tous les éclaircissements qu'on pourrait souhaiter. On lui reprochera sans doute plus d'une fois ce refus qui cependant est loin d'être déraisonnable.

Le parquet suit l'exemple donné par la Chambre des Pairs; il ne ménage pas la presse: le Charivari était permis, à la suite du procès Quénisset, d'attaquer avec une violence assurément fort blâmable le procureur-général Hébert, qui a été pour beaucoup dans la condamnation de Dupoty, le gérant du Charivari a comparu devant la Cour d'assises de la Seine, sous prévention d'injures, diffamation et outrage envers un fonctionnaire public; il a été condamné à deux ans de prison et quatre mille francs d'amende. Mais il n'a pas été la seule victime; l'imprimeur lui-même, dont la responsabilité devrait être à couvert, a subi six mois de prison et deux mille francs d'amende. Cette dernière condamnation consacre une doctrine qui ne va à rien moins, ce nous semble, qu'à l'anéantissement de la presse opposante. Si l'imprimeur est comptable des doctrines des journaux qui sortent de ses ateliers, qui voudra désormais se charger d'imprimer les feuilles que leur position rend nécessairement en butte à des poursuites? Cette considération donne à ce procès une importance réelle; la [illegible] lui-même du [illegible] ne déclarent les tendances du ministère public, c'est à cause de cela que nous la citons.

L'opinion publique qui se passionne peu pour les petites guerres parlementaires et pour les affaires de presse, à moins que l'intérêt général n'y semble engagé, l'opinion publique ne s'est pas non plus fort préoccupée du retour de M. Salvandy en France. A la manière dont les choses s'étaient passées, on s'attendait à ce résultat. Un mauvais plaisant a dit en apprenant que l'ambassadeur de France était arrivé à Bayonne: "Il n'y a rien de changé; ce n'est qu'un comte de plus. M. de Salvandy, on le sait, est devenu comte pour la vertu diplomatique Guizot.

Si l'on s'occupe fort peu de querelles d'étiquette, qui, suivant quelques journaux, empêchent avec elles des questions de principe, on donne en ce moment une grande attention aux questions industrielles. Celle des chemins de fer et celle de l'industrie sucrière sont à l'ordre du jour. Dans les conseils généraux, dans les conseils municipaux, dans les réunions particulières, à Paris, en province, dans les grandes et dans les petites villes, dans les villages [illegible] on les discute; chacun expose et défend ses [illegible] intérêts. Nous l'avons dit dernièrement: [illegible]

[illegible] chemins de fer, les demandes actuellement [illegible] seront élevées très aux dépenses [illegible] La réalisation du grand réseau national dont on parle depuis si longtemps déjà, ne dépend plus maintenant que du ministère et de la majorité des chambres. Le premier saura-t-il présenter un plan conforme à l'intérêt public? La dernière trouvera-t-elle en elle-même la fermeté nécessaire pour triompher des rivalités locales qui chercheront à l'influencer et qui au besoin essaieront d'entraver l'action gouvernementale? Le ministère et la chambre ont à remplir là une tâche difficile. La question des sucres, quoique d'une importance moins générale, ne sera point aisée non plus à mener à bonne fin.

ALGÉRIE [2 janvier]. Les affaires de l'Algérie sont dans l'état le plus prospère: la colonisation française s'y établit et s'y consolide chaque jour; elle semble même n'être plus antipathique aux tribus Arabes. Celles de la province d'Oran, à l'exception de deux seulement, obéissent à un chef que leur a choisi la France; elles se sont énergiquement prononcées contre Abdel Kader, et ce sont surtout leurs démonstrations qui ont forcé l'Emir à se retirer dans l'Empire de Maroc. Au milieu des événements qui se passent dans la colonie, on comprend que le général Bugeaud n'ait pas voulu profiter du congé que lui avait accordé ou imposé le ministère. Il a laissé son remplaçant M. de Rumigny s'établir dans la maison Latour-du-Pin, il a gardé l'hôtel du gouvernement où il veille avec la plus grande activité aux affaires de la colonie; il ne veut laisser à personne l'honneur d'avoir achevé la conquête de l'Algérie.

ANGLETERRE, [15 janvier.]—La grande Bretagne [illegible] avec autant [illegible] de détresse ne s'y font [illegible] d'intensité. Est-ce améliorer dans le sort des classes pauvres? N'est-ce pas plutôt lassitude et désespoir? Les manifestations en faveur des réformes ont cessé [illegible] propositions du ministère. Ce ministère, si l'on en croit quelques on dit, est travaillé par des dissensions intestines qui doivent amener sa dissolution. On y compte par le fait trois premiers ministres, en supposant que Robert Peel et Lord Wellington ne fassent qu'un. Lord Stanley est premier ministre pour l'Eglise, le duc de Buckingham pour l'aristocratie terrienne, Robert Peel pour les conservateurs non-rétrogades. Or ces représentans des trois grandes fractions du parti vainqueur dans la dernière lutte électorale, ne sont pas d'accord sur les grandes questions de la politique. Lord Stanley veut écraser l'Irlande; protestant et aristocrate, il ne veut point pactiser avec la canaille papiste. Il résignera son portefeuille plutôt que de ménager ce mendiant d'O'Connel. Lord Stanley se croit d'ailleurs de taille à remplir la première place, et son zèle religieux est un nouveau stimulant pour son ambition. Le duc de Buckingham est hostile à toute modification sérieuse des lois sur les céréales: caractère ardent, esprit étroit, il n'admet pas ce que l'on appelle en politique les nécessités de l'époque. Les anciennes maximes qui ont fait la gloire et la force de l'Angleterre doivent, selon lui, être pratiquées jusqu'à extinction de chaleur naturelle; il ne comprend pas que l'industrie continentale grandit chaque jour, et que ce progrès impose à l'Angleterre la loi de se créer de nouveaux moyens d'échange par l'abaissement du droit sur l'importation des grains. [illegible]

[illegible] Robert Peel veulent l'appaiser par une administration modérée; ils veulent transiger sur les questions économiques avec les whigs [illegible] et créer des ressources pour l'accomplissement de projets ébauchés par le précédent ministère, et qu'il est bien difficile d'abandonner sans porter atteinte à la considération de la Grande Bretagne. Assurément [illegible] à ces dissidences d'opinion les bruits de rupture acquièrent un certain degré de probabilité.

Quoiqu'il en soit de l'avenir du ministère, l'Irlande ne semble vouloir compter que sur elle-même. L'association pour le rappel de l'Union tient chaque semaine des séances où domine toujours O'Connel. L'élévation du grand orateur au poste de Maire de Dublin donne en quelque sorte un caractère officiel à toutes ses actions et dans certains cas augmente son influence. Il appuie chaudement l'élection de Lord Morpeth.

Les souffrances intérieures n'empêchent pas qu'on se réjouisse des succès qu'obtiennent au dehors les armes de la Grande-Bretagne. La nouvelle de la prise d'Amoy a été reçue avec une grande joie; elle a fait naître les plus flatteuses espérances, et les journaux prédisent "une prompte terminaison de la guerre." Mais une fête réelle a dû signaler les derniers jours de janvier; c'est le baptême du prince de Galles. Toute cette dynastie [illegible] l'Angleterre se presse toujours très vivement de toutes les pompes monarchiques; et celle dont nous avons déjà dit quelques mots, a surtout le privilège de mettre en émoi la population.

ESPAGNE [9 janvier.]—Nous avons eu quelques détails d'Espagne qui vont au delà de celle que nous donnons; mais les renseignements qui les accompagnaient étaient si brefs et si incomplets que nous pouvons les regarder comme non-avenus. Le dernier fait important que nous connaissions, c'est la résolution passée par les Cortès à propos du départ de M. de Salvandy. Cette résolution, si favorable au Régent prouve que le parti est réellement l'élu de la nation; elle fait penser aussi que l'adresse des Cortès sera parfaitement dans le sens du gouvernement. Ce parfait accord entre les divers pouvoirs est d'un bon augure pour l'Espagne; ce malheureux pays en a grand besoin. Les souffrances du reste n'ont pas abattu sa fierté; il y puiserait des forces pour combattre si jamais l'honneur national en était là.

ORIENT.—La situation générale de l'Orient est toujours déplorable. L'intervention européenne y porte ses fruits. La Porte a perdu toute son autorité, toute son influence; après avoir essayé du constitutionnalisme, qui ne lui a pas merveilleusement réussi, comme on voit, elle essaie maintenant de la restauration qui ne lui vaudra sans doute guères mieux. La puissance de l'Egypte est brisée; Mehemet-Ali est fidèle au port de la résignation, et cependant la Syrie est livrée à la guerre civile, les Druses et des Maronites, au brigandage des Turcs. L'œuvre du démembrement ou plutôt de la dissolution de l'empire avance chaque jour.

TURQUIE (20 décembre.)—Un nouveau grand visir, Izzet Pacha, est à la tête des affaires, et le gouvernement est en pleine réaction. Les provinces sont de nouveau affermées; les Pachas, au lieu de recevoir leurs appointements de la Porte, au prélèvent sur le produit des impôts; et Dieu sait comment s'obtiennent ces impôts! La méthode de les lever à coups de bâton qui n'avait [illegible] abandonnée entièrement, est remise en honneur par le nouveau ministère, dont la maxime est: Fidélité aux anciennes maximes. On parle de rapporter solennellement le hatti-shérif de Gulhaneh, cette charte bâtarde des libertés turques. Ce serait du moins là un acte de franchise: le gouvernement ainsi n'abuserait plus le peuple par des promesses qu'il est décidé à ne pas accomplir. Le premier soin du nouveau grand-visir, ç'a été de donner un libre cours à ses vengeances; il ne sait pas en effet à quoi peut servir le pouvoir, sinon à se défaire d'abord de ses ennemis. Le caractère de ce ministre est turc dans toute l'acception du mot: Izzet Pacha était digne de vivre, il y a trois siècles. On en jugera par le trait suivant. Il se rendait tout récemment à la mosquée de Selim, les rues de Constantinople sont en tout temps fort sales et boueuses; ce jour-là elles l'étaient plus que de coutume. Le visir en voyant les tas de boue qu'il est obligé de franchir avec son escorte, entre en fureur; il ordonne aussitôt à tous les rayas riches ou pauvres qui se trouvent sur son passage de balayer la rue par laquelle il doit passer. Nul n'osa résister; les banquiers comme les pauvres gens s'armèrent de balais et ouvrent un chemin pour son excellence Izzet Pacha. Cela n'est-il pas du plus pur despotisme? Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le grand visir n'a qu'un but dans son administration: c'est de rejeter tous les hommes jeunes et à idées un peu avancées pour investir de sa confiance les anciens serviteurs qui se sont distingués et sont toujours demeurés fidèles aux traditions.

Tout en travaillant ainsi à ramener l'empire dans ses anciens errements, Izzet Pacha pousse avec activité les préparatifs de guerre. L'armée qui se concentre dans la Roumélie va être portée à 50,000 hommes de troupes régulières, auxquelles se joindront 20,000 Albanais, 2000 Spahis, et 3000 Bashi-Bozuk; elle se divisera en armée d'observation et en armée active. La première forte de 30,000 hommes se concentrera à Andrinople, Philippoli, Sophie, Varna, Silistrie et Schumla pour surveiller la Bulgarie et la Servie. La seconde, forte de 40,000 hommes, prendra position près de Salonique et des provinces limitrophes. Cette dernière est destinée à agir contre la Grèce. Les dispositions de la Porte à l'égard de cette puissance sont aussi menaçantes que possible, et malgré l'intervention de l'Autriche qui a signifié au Divan sa défense expresse de recourir aux armes, on peut craindre que les hostilités n'éclatent bientôt. Si cela arrive, on peut affirmer que la Russie n'aura pas été étrangère à cette rupture. Le Czar a trop bien exploité à son profit la lutte de 1820 à 1827 entre les Grecs et les Turcs, pour ne pas chercher à faire renaître une occasion semblable. Une expédition contre [illegible], une guerre contre la Grèce, tout ce qui expose la marine turque à être écrasée par une flotte européenne est parfaitement dans l'intérêt de la Russie. Il convient d'ailleurs de ne pas oublier qu'elle [illegible] la discrétion du Czar. [illegible]

[illegible] hommes si notoirement [illegible] condamnation en forme pour vol [illegible] n'en furent pas [illegible]. Lorsque sur cent [illegible] par [illegible], il en arrive vingt au trésor impérial, on trouve que les fonctionnaires ne manquent pas trop de probité. Avec de pareils principes, avec de pareils hommes, la Turquie peut-elle vivre autrement que contrainte?

SYRIE—30 novembre.—La situation de la Syrie est épouvantable. Il est impossible que les Turcs gouvernent désormais ce pays; ils y ont perdu toute influence; ils y sont considérés comme des ennemis nationaux. Cette malheureuse province est dévastée par la peste, bouleversée par les intrigues des Anglais, ensanglantée par les luttes des Druses et des Maronites. [illegible] cherche en vain un remède à tous ces maux. Les uns prétendent que le rappel de l'Emir Bechir, les autres que celui d'Ibrahim est le seul moyen d'y ramener un peu d'ordre; mais la Porte, ni les Anglais ne songeront à une semblable ressource; les Anglais aiment bien mieux poursuivre leurs machinations intrigues, et la Porte se contentera de faire [illegible] les populations syriennes par le Seraskier Mustapha-Pacha qu'elle envoie à Damas, avec mission, dit-elle, de rétablir en Syrie la paix et l'autorité du Sultan.

EGYPTE—[illegible] décembre.—L'Egypte qui, il y a deux [illegible] grandissait rapidement, est aujourd'hui [illegible] Sultan qu'inspire la politique anglaise [illegible] non seulement de suspendre ses [illegible] de détruire par ses propres mains [illegible] années de persévérance. L'armée [illegible] réduite à 30,000 hommes environ, et [illegible] ne verrera pas là; le nombre des écoles [illegible] des deux tiers environ. Le chiffre qui s'élevait à 17 ou 18,000 ne sera plus [illegible] Ainsi 7 à 8,000 excellents élèves [illegible] avaient donné des preuves d'aptitude [illegible] étrangers à leur pays. Leur renvoi des écoles [illegible] les espérances de leurs parents et jette un grand découragement dans l'esprit public. La réaction du reste ne se borne pas là; les agents de la Porte qui surveillent la conduite du vice-roi, les Egyptiens, ennemis de toute innovation, y travaillent avec une ardeur à laquelle Méhémet-Ali ne saurait s'opposer sans se rendre suspect. Quelle doit être la douleur de ce prince en voyant ainsi suspendre, peut-être anéantir l'œuvre de régénération qu'il avait conduite avec tant de zèle, élaborée avec tant d'amour? Il n'est malheureusement plus assez jeune pour la reprendre quelque jour, et qui sait si son fils, si ses descendants le pourront? Qui sait même si la dynastie égyptienne ne finira pas, comme celle de Napoléon, avec son fondateur?

THEATRE D'ORLEANS.

Bénéfice de M. Cossan.

La représentation de demain au Théâtre d'Orléans ne sera pas sans attraits. ROQUELAURE, ou *l'homme le plus laid de France*, vaudeville en 4 actes; LE CAPORAL ET LA PAYSE, vaudeville en un acte; UN INTERMÈDE MUSICAL, et POLICHINELLE, opéra en un acte: telle sera la composition du spectacle. C'est donc trois nouveautés qu'on livrera au public dans la même soirée, et parmi ces nouveautés un opéra qu'on dit fort spirituel, comme tout ce que fait Scribe, et fort [illegible]

[illegible] bien mérité [illegible]. On l'a vu tour-à-tour passer successivement, suivant les besoins du service, de l'opéra au drame, du drame à la comédie, et de la comédie au vaudeville, avec un aplomb et une facilité qui prouvent à la fois son zèle et son intelligence; car s'il n'a pas toujours brillé au premier rang, il n'est jamais non plus demeuré au dernier.

Le moment est venu de prouver que le zèle d'un artiste n'est jamais perdu auprès d'une population dont l'urbanité et la générosité sont proverbiales.

Le steamship Natchez, de la ligne régulière des Antilles, est arrivé le 11 courant à la passe du Sud-Ouest, venant de Vera-Cruz et Tampico. Il ne nous a apporté aucun journal du Mexique. Le Natchez est parti de Vera-Cruz le [illegible]. Un passager qui se trouvait encore à Mexico le 2, nous annonce qu'il n'y avait alors rien de nouveau au sujet des prisonniers texiens.

Le steamship Columbia, de Boston, est arrivé à Liverpool, le 15 février à 10 heures du matin.

Le steamer anglais Clyde, de la ligne des Antilles, est parti de New York, le 1er mars, pour Halifax.

Poids du pain.—Durant cette semaine, trente-sept onces pour 10 cents. Les pains de seconde qualité ou de trois pour 10 cents devront peser 25 pour cent en sus.

Le paquebot Henriet Hudson, arrivé à New York le 4 courant, y a apporté des journaux d'Angleterre, jusqu'au 17 [illegible]. Ils ne contiennent rien de plus récent que les nouvelles reçues par voie de la Havane.

AUX EDITEURS.

La Rose de Smyrne et l'Ermite de Niagara.
Poëmes par ALFRED MERCIER.

Vous faites un noble usage de votre plume, Messieurs, lorsque, vous détournant des ardentes questions du jour, vous nous parlez quelquefois du monde littéraire, de ce monde si peu connu parmi nous, si souvent oublié par ceux qui le connaissent. Notre littérature sur [illegible] digne de fixer les sympathies de tous les Louisianais; sa sphère s'élargit et s'élève par [illegible] Votre feuille contenait, il y a quelque temps, une mention honorable des poëmes de M. Mercier; la plupart des journaux ont salué ce début avec empressement; je ne sais vraiment qui est mieux le [illegible] qui une couronne ou celui qui se hâte de la lui donner. Quant à moi, je viens peut-être un peu tard, je l'avoue, mais vous savez qu'il n'est jamais trop tard pour s'occuper d'un ami, et vos lecteurs liront toujours ce qui peut être dit d'un de leurs compatriotes.

L'auteur de ces deux poëmes n'était pas tout-à-fait inconnu aux hommes de son pays. Il s'était déjà essayé, dans plusieurs de nos journaux, à chercher quelques esquisses qui avaient fait concevoir d'ses [illegible] espérances qu'il vient de justifier. Depuis lors, son talent a grandi, il a pris des proportions plus viriles, mais il a toujours marché dans le même lit qu'il s'était primitivement creusé. La révélation de ce côté logique annonce quelque chose de fort, et surtout d'original.

Aujourd'hui qu'il y a tant de plagiat, d'imitation, que l'on voit tant de pâles reflets et si peu de lumières vives, que tant de médiocrités se fondent dans des moules étrangers, traversent tous les jours de nouvelles phases forcées qu'aucune ne leur appartient, il est consolant d'assister à l'éclosion d'une individualité qui, par ses premières allures, promet de se dessiner hardiment, qui, comme toute ce qui est grand, aspire à une forme durable. C'est là ce qui me fait espérer que M. Mercier est appelé à de belles destinées, et, dans mes éloges, je m'abstiens de toute réserve quelque peu sévère, c'est que dans son livre j'aperçois déjà le grand poëte de l'avenir.

A [illegible] que les sentiments de son âme, les pensées de son esprit se soient comme détachés de son être pour aller se [illegible] sur les pages blanches de son livre. Je l'aime avec sa poétique manière de procéder, jetant [illegible] élans d'enthousiasme et de fougueuse inspiration ces sortes de halte où une raison calme, une haute philosophie vous force doucement. C'est avant tout un homme de goût, il y a en lui, au même degré, un mélange de jugement et d'imagination, qui demeurent constamment en rapports harmoniques. Rien de desséchant dans le premier, rien d'exagéré dans l'autre. Cette heureuse fusion, cette hyménée sympathique est un des plus beaux dons que le ciel ait faits à ce jeune poëte.

Il est une remarque que chacun a dû se faire en lisant ces poëmes: Quelque, par moments, on y trouve une gracilité de forme d'expression, on croit deviner néanmoins qu'il n'est pas procédé de la forme.

Ses vers sont quelque fois d'une douceur céleste, d'une harmonieuse suavité, et plus loin d'une étonnante énergie. Mais, généralement, on dirait qu'il dédaigne le clinquant de la plupart des poëtes, les friperies dont ils emmaillotent leurs pensées jusqu'à les étouffer. Certes, je ne suis pas de ceux qui se laissent prendre aux mots, à ces mots sonores qui sont comme un voile jeté sur le vide de la pensée; ce n'est point cependant une préoccupation vulgaire que celle de la forme, et je crois même que la poésie doit naître de la sublime union de la forme et de l'idée.

C'est l'idée qui domine dans l'œuvre de M. Mercier, et c'est peut être un bonheur. Je vois en cela la plus sûre, la plus infaillible garantie de son avenir, la preuve d'un talent vrai et profond. Partout l'idée jaillit, elle palpite sous l'expression; il n'est pas rare de se trouver face à face avec des vers qui vous surprennent par leur ampleur, où vous croyez surprendre l'idée se développant d'un bout du vers à l'autre avec la majestueuse allance d'une reine. Des vers comme celui-ci se rencontrent presque à chaque page.

"La vengeance du lâche est toujours sans pardon."

Je ne vous cacherai point ma prédilection pour la Rose de Smyrne. Elle nous vient avec toute la fraîcheur de l'aurore; on y sent les prémices de l'âme neuve du poëte. Les parfums de l'orient, les joies et les tristesses du harem, [illegible] d'un cœur virginal, les indomptables ardeurs d'un amour longtemps rêvé, et enfin réalisé: tout cela est peint avec sentiment, exprimé avec délicatesse. Le portrait du jeune grec surtout est remarquablement dessiné. La haine vivace qu'il nourrit dans le secret de son sein contre le tyran, l'amour de la patrie et de la liberté, les souvenirs amers qu'il conserve des splendeurs passées de la Grèce, offrent un contraste saisissant avec le frêle beauté de son corps, ses traits délicats et féminins, ses mains blanches et effilées, sa taille sveltte et gracieuse.

Il y a dans ce petit ouvrage des choses d'une haute valeur poétique! Franchement, je vous avouerai que je n'ai rien vu de mieux senti et d'une plus touchante mélancolie que le passage suivant qui se trouve au commencement du chant troisième.

"Hélas! quand les rois seuls descendent au cercueil,
Le ciel, dit-on, parfois daigne se mettre en deuil;
Mais moins compatissant aux revers domestiques,
On ne voit pas pour nous des soleils sympathiques,
Du crêpe de l'éclipse obscurcir leur splendeur,
Ni le marbre pleurer, ni l'airain en sueur.
Pretresse des amours, mélancolique lune,
Inaccessible toi-même à plus d'une infortune,
En signe de douleur, ce n'est point tous les soirs
Que tu voiles ton front sous des nuages noirs."

Contrairement à mes principes [illegible] FEU, naissance Niagara, au-dessous de la Rose. Ceci ne prouve qu'une chose, c'est qu'il y a dans ces deux poëmes des qualités différentes qui s'adressent aux sympathies diverses des lecteurs. [illegible]

[illegible] conception profonde [illegible] ce drame, deux civilisations sont aux prises, l'homme civilisé de la raison et le sauvage de nos forêts avec ses grossiers instincts, les interrogations passions de la nature. L'art naît du contraste et ici tout contraste. La figure d'Adios apparaît au milieu des Indiens comme une iris au fond d'un ciel noir; c'est un rêve d'amour, un rêve de dévouement. Puis, plus loin, un messager d'espoir, un homme de foi, un prêtre, et presque un apôtre, à côté d'Elfrid, type de scepticisme, de superbe fierté, de désespoir sombre.

Ce drame est parsemé de fraîches cantilènes, toutes les nymphes de la chûte ont été évoquées par le poëte, et ont fait entendre quelques accords harmonieux, aussi purs que les antiques harmonies de leurs sœurs.

En somme, Messieurs, c'est un début bien fait pour nous émouvoir, nous autres louisianais, car toutes les fois qu'un enfant du pays se prépare un glorieux avenir, il travaille pour le pays sans s'en douter.

UN LOUISIANAIS.

INTERIEUR.

[*Correspondance particulière de l'Abeille.*]
WASHINGTON, 2 mars 1842.

SÉNAT.—Il n'y a rien eu de bien important à l'ouverture de la séance. Parmi les résolutions présentées s'en trouvait une de votre sénateur, M. Barrow, qui enjoint au secrétaire du trésor de faire connaître au Sénat le montant des droits perçus par la douane de la Nouvelle-Orléans, celui des revenus provenant de la vente des terres publiques dans l'Etat de la Louisiane, et des deniers publics dépensés dans l'Etat pendant les cinq dernières années. La résolution a été adoptée.

L'ordre du jour a ramené sur le tapis les résolutions de M. Clay, les amendements de M. Wright étant le principal point de la discussion.

M. Wright ayant obtenu la parole, a parlé pendant plus de deux heures. Il a développé [illegible] la série d'amendements par lui proposés. M. Wright est toujours à la fois adroit et flatteur; il ne procède qu'avec prudence, pèse toutes ses paroles, afin de donner le moins de prise possible à ses adversaires politiques. Cette attention [illegible] lui donne un grand avantage sur ses contradicteurs, dont les petites indiscrétions lui serviraient autant que de prudence à lui. On [illegible] autant que M. Clay prête le flanc aux attaques de M. Wright.

M. Smith, de l'Indiana a obtenu la parole pour demain. Vendredi prochain, les résolutions de M. Clay, [illegible] amendées seront [illegible] l'ordre du jour.

Le Sénat s'est ajourné à 3 heures.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—L'hon. J. Black, l'un des membres récemment élus de la Georgie, a prêté serment aujourd'hui.

M. Fellmore, après dispense, a présenté une résolution qui fixe dorénavant l'heure de la séance à 11 heures au lieu de midi. Adoptée.

Le rapport du comité particulier au sujet des décisions à opérer dans [illegible] a été discuté pendant quelques instants.

Après la [illegible] de bills privés [illegible] du Sénat et d'un intérêt purement local, la Chambre s'est constituée en comité général et a poursuivi la discussion du bill d'allocation jusqu'à l'heure de l'ajournement.

TERRIBLE [illegible].—Une partie du plancher du grand salon de Montgomery, Boston, où se trouvait réunie, le 23 du mois dernier, une nombreuse assemblée de catholiques, s'est tout à coup effondrée et a englouti sous ses ruines cent cinquante personnes, dont trois seulement ont été grièvement blessées. Les autres en ont été quittes pour des contusions et des meurtrissures.

Le steamer Unicorn, parti de Halifax le 25 février, est arrivé à Boston le 27. Le Caledonia n'était pas encore arrivé à Halifax. M. Cunard qui avait pris passage, à bord de l'Unicorn, disait que l'on n'avait généralement [illegible]

[illegible] la marche du steamer [illegible] retardée par les vents contraires, ait jugé prudent [illegible]

L'Unicorn a dû quitter Boston le 28 pour Halifax, [illegible] dans cette [illegible] du Caledonia, il partira immédiatement pour Liverpool avec les malles et les passagers.

Le New York Commercial Advertiser du 3 courant publie le post scriptum suivant:

"Nous venons de recevoir à l'instant même les journaux de Boston d'hier. Le steamer Unicorn est parti hier à 3 heures pour Halifax et Liverpool."

Le président des Etats-Unis vient de reconnaître comme consul du Mexique à N. York M. L. E. Hargous.

FRANKLIN PIERCE, sénateur du New-Hampshire au Congrès, a présenté sa démission, et un successeur *pro tempore* lui a été nommé.

EXTERIEUR.
EUROPE.

Deux paquebots à voiles arrivés d'Angleterre à New York, ont apporté des journaux de Londres du 17; ces dates sont de deux jours plus récentes que l'Angleterre que les dernières qui nous étaient parvenues directement, mais nous restons encore en arrière de nos confrères pour les nouvelles de [illegible], d'Espagne et d'Orient, [illegible] par la Revue étrangère ci-après que nous publions ailleurs. Les nouvelles d'Angleterre sont d'ailleurs presque insignifiantes; elles se réduisent à des faits de [illegible] à quelques articles des journaux à propos du droit de visite.

ANGLETERRE.—Le Times de Londres reproduit avec une grande [illegible] les demandes de [illegible] et de [illegible] [illegible]

[illegible] Cette conférence logique [illegible] Europe [illegible]

—Le parlement anglais est convoqué [illegible]

On s'occupait activement des dispositions prises pour le [illegible] du prince de Galles. Le roi de Prusse devait arriver sous peu de jours en Angleterre. Le présent que ce monarque destine à son filleul est, dit-on, un splendide manteau royal, garni d'hermine et décoré de l'Etoile de l'aigle noir en brillants et autres pierres précieuses.

—M. Home, le grand Champion de la liberté du commerce, est mort tout récemment.

FRANCE—Les nouvelles qui nous arrivent par New York, sont de quatre ou cinq jours antérieures à celles que nous avons données; nous n'y trouvons donc rien à citer, mais comme le Courrier des Etats-Unis a donné tout au long les récits relatifs au combat qui a eu lieu entre les soldats de plusieurs régiments hors des barrières de Paris, nous sommes bien aise d'annoncer que toute mésintelligence entre ces divers corps a entièrement cessé. Voici ce qu'en dit à ce sujet dans le Journal des Débats du 18 janvier:

—Le 25 courant et les 11e et 59e de ligne, entre lesquels il s'était engagé une querelle dans les premiers jours de janvier, se sont conciliés hier au soir au Salon français, à la barrière de l'Ecole militaire, dans un grand banquet auquel assistait une nombreuse députation de militaires de chacun de ces corps. Pendant cette fête du retour à la concorde, un orchestre nombreux, composé de la musique du 2e léger et des 11e et 59e de ligne, a exécuté des symphonies et un concert.

Avant de se séparer, plusieurs toasts ont été portés, entre autres ceux de: Vive la France! vive l'armée! A l'union à jamais inséparable entre tous les corps, tant d'infanterie que de cavalerie!

—Nous n'avons dit que fort peu de mots du congé accordé au général Bugeaud et de son remplacement temporaire par le général de Rumigny. Voici sur ce sujet l'explication la plus satisfaisante que nous ayons trouvée dans les journaux français.

Alger, 20 décembre 1841.

Jusqu'à présent les journaux ont mal interprété les motifs qui avaient porté le général Bugeaud à demander un congé de deux mois. On a prétendu qu'il était appelé à la discussion de l'adresse, et que, pour obéir aux réquisitions ministérielles, il abandonnait son poste de gouverneur dans un moment critique.

On sera que le général voulait venir présenter à la chambre le résultat de ses opérations, le développement de ses projets, et recueillir, en un mot, la juste et grande part d'éloges qu'à déjà méritée sa conduite. Rien de cela n'est exact; l'honorable général comprend trop l'intérêt de sa présence en Afrique pour venir ainsi soutenir de son vote un ministère, ou se donner en parade à ses collègues. La véritable raison du voyage projeté du général Bugeaud, la voici:

Ayant été suivi à Alger de toute sa famille, le gouverneur avait confié la conduite de ses biens agricoles à un intendant qui avait toute sa confiance. Cet homme d'affaires est mort dernièrement, et le général, pressé par le besoin de mettre l'administration de sa fortune personnelle en des mains sûres, avait sollicité, pour cela seulement, un congé qui lui fut accordé.

Mais dans l'intervalle des temps que prirent la demande et la réponse, des événements très graves survinrent, comme vous le savez, dans l'Ouest, et le général, n'écoutant que l'intérêt et l'avenir de la colonie, avait retardé, sans hésiter, un voyage qui lui était indispensable. C'est donc bien, moins par susceptibilité que par conscience du devoir que notre gouverneur a refusé l'intérim du général de Rumigny, l'armée d'Afrique tout entière, plus que son chef, a ressenti péniblement le procédé dont il a droit de se plaindre.

CANDIDATS POUR LA PLACE DE MAIRE.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.
Messieurs,

Ayez la bonté de publier dans votre journal qu'à la demande d'un grand nombre de ses amis, M. WILLIAM FRERET a consenti à être de nouveau candidat, à la place de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la prochaine élection. 19 jan

Nous sommes autorisés, par ses nombreux amis, à annoncer que M. DENIS PRIEUR est candidat pour la place de Maire de la Nouvelle-Orléans, à l'élection prochaine, et qu'il sera soutenu dans les trois Municipalités.

POUR LES PLACES DE RECORDERS.

Messieurs les éditeurs,
Veuillez annoncer dans votre journal que L. U. [illegible] a consenti à être candidat pour la place de Recorder de la seconde municipalité, et qu'il sera soutenu par un très grand nombre de votants sans distinction de partis.

Messieurs les Editeurs.—Veuillez annoncer que M. ALFRED J. LEWIS, est candidat pour la place de RECORDER de la Troisième Municipalité, M. George Y. Bright s'étant retiré.
1 mars MAJORITÉ.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,
Messieurs,
Veuillez annoncer qu'un grand nombre de votants des différents districts de la 3e. Municipalité, convaincus que [illegible] avec zèle, fermeté et impartialité [illegible] soutiendront [illegible] à la prochaine élection de Recorder, pourvu qu'il soit [illegible] par une [illegible] des [illegible]
PLUSIEURS VOTANS.

DERNIÈRES DATES.

New York	mars 3	Londres	jan 17
[illegible]	mars [illegible]	Liverpool	jan 17
[illegible]	mars [illegible]	[illegible]	jan 16
Washington	[illegible]	[illegible]	jan 16
Baltimore	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charleston	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vera-Cruz	[illegible]	[illegible]	jan [illegible]
Tampico	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mexico	[illegible]	[illegible]	mars [illegible]

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

PARTIS.
Navire Gouverneur, Behn, Hambourg, Schmidt & co
Hudson, Thompson, Havre, [illegible]
[illegible]
[illegible]
St. Louis, [illegible]
Congress, Marshall, Glasgow, [illegible]
[illegible], Howland, New York, [illegible]
[illegible]
Navire à vapeur Natchez, [illegible]
Brick Gazelle, Danbury, Stockholm
[illegible] Baltimore
Goel Port of Spain, St. Alpine, [illegible]
[illegible]
Navire à vapeur Neptune, R. [illegible] Galveston, A Reco

ARRIVÉS.
Bateau de remorque Phénix [illegible], des Passes [illegible]
[illegible]
Navire Arabella, Rice, 11 jours de Savannah, sur lest [illegible]
Brick America, Hunro, [illegible] Boston, en [illegible]

[illegible]

Arrivé à [illegible] navire à vapeur [illegible], Vera Cruz et Tampico.
N. York, [illegible] navires Oceana, Jackson, Orleans [illegible], brick Hyder-Ali, Davis, de Boston, 1 mars—Euphrate, Bo. Washington, Barstow, N. Orleans.

BANQUE DES CONSOLIDATIONS.
Jeudi, 10 mars 1842.

A UNE réunion des actionnaires de la banque des Améliorations [illegible] ... Acte pour faire revivre les chartes des diverses banques établies dans la ville de la Nouvelle Orléans [illegible]
14 mars M. CRUZAT, Président
[illegible] LYMA, Secrétaire.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1842.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution est par le présent convoquée pour lundi [illegible] [illegible] Acte pour faire revivre les chartes des diverses banques de la Nlle Orléans et pour d'autres objets, approuvé le [illegible]
RICHARD RELF, [illegible]

L [illegible]

VENTE DE SHERIF.

[illegible]

COUR [illegible] ...

14 mars—14, [illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE—No [illegible]
[illegible]
Conditions: comptant.
L. A. DUCROS.
14 mars—[illegible] Shérif de la Cour de Commerce.

W. W. Montgomery vs. Thomas Pringle.
Bureau du Shérif de la Cour de Commerce.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie [illegible] ...
Nlle. Orléans, le 12 mars 1842. L. A. DUCROS.
[illegible] Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS pour le district oriental de la Louisiane.—[illegible] ...
Par ordre de la Cour. E. LAUVE, Député Greffier.

AU GRAND BON MARCHÉ
DE MARCHANDISES SÈCHES.

UN grand assortiment de marchandises sèches [illegible] ... PAUCHON FERRES, Maison rouge entre les [illegible]
14 mars—6

VIN blanc—[illegible] LOISON & SILVESTRE, 36, Vieille Levée

VIEUX vins de Bordeaux—[illegible] LOISON & SILVESTRE, 36, Vieille Levée.

VINS de Bordeaux—[illegible] LOISON & SILVESTRE.

VINS de Bordeaux en caisses—[illegible] LOISON & SILVESTRE, 36, Vieille Levée.

LIQUEURS et vins fins—[illegible] LOISON & SILVESTRE, 36, Vieille Levée.

EAU-DE-VIE de pêches—[illegible] LOISON & SILVESTRE, 36, Vieille Levée.

ETOFFE D'HERBE—[illegible] WM. GRANT, 25, Douane.

REFRIGERATEURS ou Caisses à glace—[illegible] W. M. GRANT, 25, Douane.

PENDULES—[illegible] WM. GRANT, 25, Douane

CIMENT de Rosendale—[illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

CRINS—[illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

CHAUX de Thomaston—1100 barils [illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

MILLE barils [illegible] W. K. & B. MURPHY, [illegible] Vieux Bassin

[illegible] TUFTS & HOBART, [illegible]

AMUSEMENTS.
THEATRE D'ORLEANS.

Mardi 15 mars 1842.
BÉNÉFICE DE M. COSSAN.
La première représentation de
ROQUELAURE,
OU L'HOMME LE PLUS LAID DE FRANCE,
Vaudeville nouveau en 4 actes.
La première représentation de
POLICHINELLE.
Opéra nouveau en un acte.
UN INTERMÈDE MUSICAL.
La 1re représentation de:
LE CAPORAL ET LA PAYSE,
Vaudeville nouveau en un acte.

THEATRE AMERICAIN.
RUE POYDRAS.

Dernière apparition de
Mme FITZWILLIAM ET M. BUCKSTONE
Lundi 14 mars 1842.
LA VEUVE IRLANDAISE.
Suivi de
LES ARTS ÉTRANGERS ET LES GRACES DU PAYS.
Le spectacle sera terminé par
UN BAISER DANS LE NOIR.
[illegible] par Mme FITZWILLIAMS.

SALLE ST. JAMES.

MESSIEURS les souscripteurs au bal [illegible] que le [illegible] aura lieu dans la salle, le lundi 22 mars, [illegible]

SALLE DE BAL WASHINGTON.
[illegible] DUCORD, [illegible]

LES bals auront lieu les Lundis, Mercredis, Vendredis et Samedis de chaque semaine pendant toute la saison.

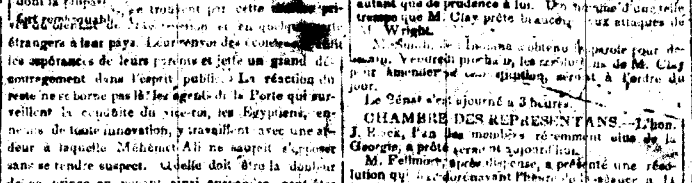

COURSES DE LA LOUISIANE.

LES membres du JOCKEY CLUB [illegible]

[illegible]

SECOND JOUR.
[illegible]

SECONDE COURSE, MÊME BOURSE.
[illegible]

TROISIÈME JOUR.
Bourse du Jockey Club, [illegible]

QUATRIÈME JOUR.
[illegible]

SECONDE COURSE, MÊME POUR.
[illegible]

[illegible] GARRISON.

MEDICAMENTS POUR HABITATION—[illegible] SICKLES & Co, Droguistes, [illegible]

[illegible] HAWTHORN & WOODS, 60 Gravier.

[illegible] HAWTHORN & WOODS, 60 Gravier.

[illegible] A. ROBITAILLE, 27 Commerce.

FARINE—[illegible] A. ROBITAILLE, 27 Commerce.

[illegible] PRATS & HERNANDEZ, 37, Toulouse.

WHISKEY—[illegible]

[illegible] FERGUSON & REID, 87, rue Poydras.

PORC—[illegible] FERGUSON & REID.

HUILE de Baleine—[illegible] FERGUSON & REID.

JAMBONS—[illegible] FERGUSON & REID.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de [illegible] ... P. D. LIVAUDAIS, ESTELLE LAYET.

[illegible] Le navire ARMONT, capitaine [illegible] ... A. F. WHITNEY, 73, Camp.

[illegible]

[illegible] Mammoth Cave [illegible]

M. L. BINOCHE a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans [illegible] ... 17, rue de Chartres entre Conti et [illegible]

L'ENSEIGNANT partant pour France dans le courant d'avril, désire céder son établissement [illegible] J. M. GICQUEL.

CORDE et Toile d'Emballage—[illegible] MAUNSEL WHITE & Co, rue Gravier.

AVIS.—Le public est prévenu de ne pas négocier une traite datée de la Nouvelle Orléans [illegible] TAYLOR & MEDLEY.

LIVRES CLASSIQUES.—[illegible] NORMAN, STEEL & Co. 16 Camp.

SYSTEME ORAL.
ETUDE DE LA LANGUE ANGLAISE.

J. S. DE PALOS, professeur de langues, [illegible] ... Bureau No. 16, rue Bienville.

POUR GALVESTON—[illegible] HAWTHORN & WOODS, [illegible] Gravier.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI, NASHVILLE ET PITTSBURG.
Le steamer GENERAL MORGAN, [illegible] FARQUHAR & REID, 38, Poydras.

[illegible] Le steamer [illegible] STON, [illegible]

[illegible] Kingston [illegible]

POUR BALTIMORE—[illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BALTIMORE—[illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR LE HAVRE—[illegible]

POUR VERA CRUZ—[illegible] ANTOINETTE [illegible] A. CAPDEVIELLE [illegible]

[illegible] W. C. WHITRIDGE.

POUR MOBILE—[illegible]

POUR MARTINIQUE—[illegible] NOGENCE [illegible]

POUR TRUXILLO & OMOA—La belle goëlette [illegible] MIA [illegible] FRANCISCO [illegible]

POUR MATAMORAS—[illegible] E. GLOSSMAN, 30, rue Bienville.

POUR ST. YAGO DE CUBA—La goëlette [illegible] HENRY PARIS, [illegible] rue St. Charles

POUR LE HAVRE.
Le beau navire CREOLE, [illegible] BERAULT frères, 78 Bienville.

POUR LE HAVRE.
La barque A. ST. CLAIR [illegible] BLANCHARD, FIZER & Co.

POUR LE HAVRE—[illegible] VILLE DE PARIS, [illegible]

POUR LE HAVRE—[illegible]

POUR LE HAVRE—[illegible]

POUR BORDEAUX.
Le navire LA VILLE DE BORDEAUX, [illegible] TURNER & RENSHAW, [illegible]

POUR BORDEAUX.
Le navire TALMA, [illegible] J. T. GARNIER, 103, Royale.

POUR MARSEILLE.
Le navire français CLAIRE, capitaine [illegible]

DISPOSITIONS DE LA LOI
Pour établir un système uniforme de
FAILLITES
DANS LES ETATS-UNIS,
Approuvée par le Président, le 19 août 1841,
Traduite en français par L. FERAUD, avocat
AVEC LE TEXTE ANGLAIS.

[illegible]

BANQUE DE CITÉ.
[illegible] 1842.
[illegible] ... Par ordre. R. J. PALFREY, caissier.

AVIS.

LES livres de souscription au fonds capital de la Compagnie d'Assurance Consolidée [illegible] ... ward Soniat, Hermogène Brou, W. M. Lambeth, A. Lesseux, A. Boudousquié, J. Dugas, [illegible], Wm. Debuys, Commissaires.

AUX PLANTEURS ET AUTRES.

L'ENSOIGNÉ [illegible] ... ANDREW BROWN, [illegible]

THE PIAST, [illegible] RECOMPENSE [illegible]

[illegible] G. [illegible] MOREAU, [illegible]

CHAPEAUX de Panama, [illegible]

EFFETS à vendre par [illegible] [illegible] & Co

[illegible] M. HOLLANDER, 42, Camp

[illegible] O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

[illegible] O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

POIVRE—[illegible] O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

CAFÉ de Java—[illegible] O. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

PLOMB de chasse—[illegible] O. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

COUVERTURES [illegible] BLANCHARD, FIZER & Co.

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD, FIZER & Co 24, rue Bienville.

LE soussigné offre à vendre d'importation récente: [illegible] ... MACARTY, 78 Bourbon.

REÇU par les derniers arrivages [illegible] ... ZOUTIN, [illegible]

[illegible] BLOSSMAN, 30, Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

PAR W. H. ROBERTSON & Co.

[illegible]

PAR J. LEVY.

[illegible]

PAR A. GRANDPRE.

[illegible]

PAR A. LEFEBVRE.

[illegible]

PAR J. A. BEARD & Co.

[illegible]

PAR J. GOIN.

[illegible]

PAR PHILIPS, [illegible]

[illegible]

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

CONFORMÉMENT à la résolution adoptée par la direction [illegible]

[illegible] CARRAS, [illegible]

BANQUE DE CITÉ.
[illegible]

[illegible] FALFREY, caissier

Compagnie de Banque de la Nlle Orléans.

UNE assemblée générale des actionnaires [illegible] ... J. W. HOUSTON.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 9 mars 1842.

LES actionnaires de cette institution [illegible]

[illegible] MILTENBERGER, [illegible]

BANQUE DES AMÉLIORATIONS.
[illegible]

SUR [illegible]
[illegible] L. BERNARD, Caissier.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, [illegible]

LES actionnaires [illegible] ... GEO. O. BALL, Caissier.

COLLÈGE DE STE MARIE.
[illegible]

LE Rév. P. [illegible]

GRANDS NOUVEAUTÉS POUR [illegible]

[illegible]

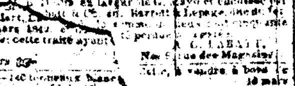

TONEY a l'honneur d'informer [illegible] ... T. Toney [illegible] République.

HOTEL DES VOYAGEURS A DONALDSONVILLE.
[illegible] ... MICHEL DOUAIS.

FROMAGE, MORUE, [illegible]

[illegible]

[illegible] LYMAN & DAVIDSON, [illegible] Camp.

[illegible]

[illegible] HYDE & GOODRICH, [illegible] Chartres.

[illegible]

[illegible] A. LECOURT, [illegible]

[illegible] DEPLIBARDI & Co [illegible]

VINS—[illegible] LABARRE [illegible]

[illegible] the store, corner [illegible] FERNET [illegible]

[illegible]

CO.
[illegible]

[illegible]

DONALDSONVILLE.
[illegible]

MICHEL DOUAIS.
[illegible] LOUISA [illegible]

[illegible] J. J. GUERIN. [illegible]

[illegible] P. Works, 20 Old Levee

[illegible] RATHAWAY, 71 Magazine street

GOODS.
[illegible] 123 Chartres street

[illegible] NORMAN, STEEL & Co, [illegible]

CARPETING.—[illegible]

[illegible] LATAPIE, 70 Old Levee [illegible]

[illegible] WHITRIDGE, 70 Magazine st